

<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none">- en exercice : 15- présents : 11 <p>Date de convocation : 17/05/2013</p> <p>Date d'affichage : 25/05/2013</p>	<p>L'an deux mil treize et le vingt deux mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.</p> <p>Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mme GENTER - MM. BONNET - DEPOIRE - Mme ZISKA - MM. GASIOR - VOISARD - Mme NGUYEN VAN TUE.</p> <p>Absents excusés : Mmes PRADA PRADA - HASENFRATZ et DEL TORCHIO.</p> <p>Absente non excusée : Mme BOBILLIER.</p>
<p>1 – Extension du réseau de chaleur pour la salle polyvalente – les bâtiments OPH et 2 maisons rue du Vay.</p> <p>Suite à la présentation et après étude du devis de la société COFELY, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de confier à cette société la réalisation de l'extension projetée pour un montant de 91 595 € HT, prestation incluant les quatre sous-stations et des vannes d'isolement de la nouvelle branche du réseau et sollicite l'aide de l'ADEME et du Conseil Général pour la réalisation de cette extension.</p>	
<p>2 – Fixation du nombre de délégués communautaires pour 2014</p> <p>Suite à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, qui dit qu'à partir de 2014, les délégués communautaires seront élus au suffrage universel direct dans les communes où les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste. Ainsi la commune de Champey suivant une répartition proposée par le président de la CCPH obtient 3 sièges au conseil communautaire comprenant 50 délégués.</p>	
<p>3 - Acceptation des transferts de la compétence « service public du gaz » du SIED 70</p> <p>Après avoir pris connaissance de la délibération du SIED 70 et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, ne s'oppose pas aux transferts de compétence « service public du gaz » demandés par les communes de CHAMPAGNEY, LA COTE, PLANCHER-BAS, MAGNY-DANIGON et RONCHAMP.</p>	
<p>4 - Reprise de la fontaine du Vay Don de Mlle NARDIN Sylvie</p> <p>Mlle Sylvie NARDIN souhaite donner à la commune, la fontaine du Vay qu'elle a héritée de sa tante Mme Suzanne SPYCHER, pour que celle-ci soit réinstallée dans un autre endroit sur la commune.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le don de Mlle Sylvie NARDIN et décidera ultérieurement de l'implantation future sur la commune de cette fontaine.</p>	